

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018**NOTE DE SYNTHÈSE****Objet : Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Principal.****I – ELEMENTS GENERAUX :****1) Préambule :**

Cette année, la présentation au vote de l'assemblée du Compte Administratif de l'année écoulée est réalisée distinctement de celle du Budget Primitif.

Cela permettra la présentation complète au BP des prévisions budgétaires de l'exercice au sein d'un seul et même document (avec la reprise des excédents) et d'appréhender ainsi pour une année entière l'activité de notre collectivité.

Il convient de préciser en préambule qu'en égard aux modifications intervenues depuis le 1^{er} janvier 2017, liées au retour d'un grand nombre de compétences que l'EPT a retourné aux communes, et à la diminution du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) qui en a résulté, le périmètre budgétaire s'en est trouvé bouleversé et les comparaisons entre cet exercice et les précédents sont dès lors, complexes à réaliser.

Les résultats du Compte Administratif, qui sont présentés ci-après au terme de l'exercice 2017 témoignent néanmoins :

- Des importants efforts de gestion une nouvelle fois opérés dans l'exécution budgétaire 2017 en section de Fonctionnement afin de contenir au maximum l'évolution de certaines dépenses, soit à titre d'exemple, une hausse des charges de personnel contenue à +1.1%,
- De l'effort poursuivi en matière de désendettement par la collectivité en ne souscrivant pas, cette année encore, de nouvel emprunt pour financer les investissements et équilibrer le budget (rappelons qu'en 2016 également, l'emprunt inscrit au stade du budget primitif n'avait pas non plus, in fine, été mobilisé),
- De la capacité qu'a eu la collectivité, dans un contexte incertain, à optimiser l'autofinancement de la section d'Investissement qu'elle avait prévu, afin de couvrir le besoin de financement de cette dernière,
- De l'importance au terme de l'exercice du report à nouveau créancier de la section de Fonctionnement de 4 227 296.01€(rappel 2016 : 2 171 585.16€soit en forte hausse de 94.6%) qui sera maintenu pour une large part au sein de la section de Fonctionnement en 2018, la section Investissement ne présentant qu'un besoin de financement résiduel, de 479 611.59€

Les efforts qui ont été conduits et prolongés durant l'exercice auront une nouvelle fois permis, en dépit d'un cadre institutionnel pour le moins mouvant, de continuer à investir pour le quotidien et la qualité de vie des Bourgetins, tout en préservant la situation financière de la collectivité.

2) Efforts poursuivis en matière de sécurisation des écoles, de renforcement des équipements de la police municipale, de pilotage des opérations d'aménagement urbain (Pôle Gare, Grand Paris, parcelle ex-Alstom rue du Cdt Rolland), d'entretien et d'amélioration des bâtiments et équipements communaux et de réfection de la voirie :

Nous avons pu ainsi en 2017 :

- Poursuivre la réalisation de travaux d'aménagement pour sécuriser les accès et les abords des écoles de la Ville, dans le cadre notamment de la surveillance accrue imposée par le plan Vigipirate,
- Acquérir de nouveaux équipements permettant d'accroître encore les efforts en matière de lutte contre l'insécurité (poursuite de l'extension de la vidéoprotection, modernisation du Centre de Supervision Urbain),
- Poursuivre les travaux d'aménagement de la parcelle rue du Commandant Rolland (quasiment achevés) destinée à l'installation d'une partie des locaux de stockage des services techniques et des associations installées précédemment dans la Halle Worthington,
- Achever les études et diagnostics préalables au démarrage au 1^{er} trimestre 2018 des travaux de mise en accessibilité et modernisation de l'Hôtel de Ville, et aménager les nouveaux locaux du service Affaires Générales,
- Commencer les travaux de réaménagement du Pôle Gare dont l'achèvement est prévu pour la fin de l'année 2018,
- Réaliser des investissements pour offrir aux Bourgetins des équipements rénovés et poursuivre les travaux d'entretien et d'amélioration de nos bâtiments (travaux de gros œuvre à l'école Mermoz, électriques à l'école Jaurès, stores à l'école Blériot, clôtures à l'école Saint-Exupéry, rénovation des offices, éclairage du gymnase Paul Simon...),
- Poursuivre les réfections de la voirie, chaussées et trottoirs (rue des Jardins, Albert Thomas, Georges Clémenceau, Jean Monnet, Edouard Vaillant, Jean Jaurès),
- Réaliser la cession immobilière importante, du 72 av de la Division Leclerc (parcelle de l'ex collège Didier Daurat) qui permettra à la Ville de financer la majeure partie des travaux de mise aux normes et rénovation de l'Hôtel de Ville.

3) Les actions en 2017 de l'Établissement Public Territorial Paris, Terres d'Envol :

Comme indiqué en préambule, l'EPT a décidé en décembre 2016, de restituer à effet du 1^{er} janvier 2017 aux communes membres de l'ex-CAAB, toutes les compétences dites optionnelles qui lui avaient été transférées lors de sa dissolution (à l'exception des piscines).

Dès lors, en 2017, l'EPT a exercé pour le compte de la Ville les compétences obligatoires qui lui étaient confiées par la loi (eau/assainissement, ordures ménagères, PLU, politique de la Ville notamment), ainsi que la compétence « piscines » (qui, elle, a été restituée aux communes depuis le 1^{er} janvier 2018).

S'agissant donc de ces compétences et des réalisations principales assurées par l'EPT sur l'exercice 2017, notons :

- réfection des joints pour les plages et le bassin de la piscine (parois, fonds),
- passage aux projecteurs LED pour le petit bassin, le grand bassin, les vestiaires et les douches,
- installation de deux gaines d'extraction d'air,
- travaux de génie civil pour la pose de bornes ordures ménagères et verre, à l'angle des rues Edouard Vaillant et Albert Thomas,
- travaux de génie civil pour la pose d'une borne à verre rue de Verdun,
- travaux de génie civil pour la pose d'une borne à verre rue Jean Jaurès,
- travaux de génie civil pour la pose d'une borne à verre à l'angle des rue du Docteur Roux et J.F. Kennedy,
- pose de 3 bornes enterrées pour la collecte sélective dans le secteur Gare,
- pose de 3 bornes enterrées pour la collecte sélective des emballages, du verre et des ordures ménagères dans le secteur Jules Guesde.

II – PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF :

A- Les opérations de l'exercice recensées au 31 décembre 2017 :

Les opérations de l'exercice (mandats et titres) recensées dans chaque section au Compte Administratif 2017 font apparaître les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 BUDGET PRINCIPAL	
	En euros
Résultat de fonctionnement 2017	
Titres émis sur l'exercice	28 079 179,77
- dont recettes rattachées	629 698,88
Mandats émis sur l'exercice	26 120 604,30
- dont dépenses rattachées	369 353,27
Résultat de l'exercice (1)	1 958 575,47
<i>Intégration des écritures liées à la dissolution du syndicat intercommunal du Lycée Jacques Brel</i>	96 862,38
Résultat antérieur reporté (2)	2 171 858,16
- Résultat à affecter (1)+(2)	4 227 296,01
Solde d'exécution d'investissement 2017	
Titres émis sur l'exercice	6 061 337,33
- dont affectation en réserves	
Mandats émis sur l'exercice	6 826 770,73
Solde d'exécution de l'exercice (titres - mandats)	-765 433,40
<i>Intégration des écritures liées à la dissolution du syndicat intercommunal du Lycée Jacques Brel</i>	-96 611,70
Solde d'exécution d'investissement reporté (besoin de financement)	2 718 866,47
Solde d'exécution cumulé (excédent d'investissement)	1 856 821,37
Solde des restes à réaliser d'investissement 2017	
Recettes	6 573 075,81
Dépenses	8 909 508,77
- Solde des restes à réaliser (besoin de financement)	-2 336 432,96
Besoin de financement d'investissement 2017 corrigé des restes à réaliser d'investissement 2017	
Solde d'exécution cumulé	1 856 821,37
Solde des restes à réaliser	-2 336 432,96
- résultat investissement 2017 (besoin de financement)	-479 611,59
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2017	3 747 684,42

En Fonctionnement : des dépenses de 26 120 604.30 € et des recettes de 28 079 179.77 €

En Investissement : des dépenses de 6 826 770.73 € et des recettes de 6 061 337.33 €

☞ A noter que les résultats de l'exercice 2017 doivent intégrer les écritures du Syndicat Intercommunal du Lycée Jacques Brel, dissout depuis plusieurs années, mais dont la clôture des comptes n'a été réalisée par la Trésorerie Municipale de la Courneuve qu'en 2017, avant sa fermeture (celle-ci étant comptable assignataire des 3 collectivités membres de ce syndicat à savoir La Courneuve, Dugny et le Bourget).

Les comptes ont été réintégrés par les 3 communes selon le pourcentage du dernier Compte Administratif du syndicat, soit 20.5% pour le Bourget (62.9% pour la Courneuve et 16.6% pour Dugny).

Il convient donc d'intégrer aux résultats de l'exercice :

En Fonctionnement : + 96 862.38€

En Investissement : - 96 611.70€

Au terme de l'exercice, les résultats enregistrés par section sont en conséquence les suivants :

En Fonctionnement : 2 055 437.85 €

En Investissement : - 862 045.10 €

Il convient ensuite, passé ce premier stade, de consolider ces résultats avec la reprise des résultats antérieurs puis les restes à réaliser en section d'Investissement.

▪ **Les résultats antérieurs reportés :**

Les résultats de l'exercice établis ci-dessus sont ensuite consolidés par la reprise des résultats antérieurs, soit ceux de l'exercice 2017. Ces derniers sont respectivement :

En Fonctionnement, un excédent de financement de : 2 171 858.16 €

En Investissement, un excédent reporté de : 2 718 866.47 €

▪ **Les résultats de clôture cumulés :**

Ainsi, les résultats de clôture cumulés par section pour l'exercice 2017 établissent :

En Fonctionnement : un excédent de financement de 4 227 296.01 € (soit : 2 055 437.85€ + 2 171 858.16 €),

En Investissement : un excédent de financement de 1 856 821.37 € (soit : - 862 045.10€ + 2 718 866.47€).

▪ **Les restes à réaliser (RAR) de l'exercice :**

Enfin, ces résultats doivent être complétés par la prise en compte des restes à réaliser 2017 de la section d'Investissement, en recettes comme en dépenses.

Ces derniers, exceptionnellement importants compte tenu de la nature des opérations en cours, sont de :

- ⇒ 8 909 508.77 € en dépenses,
- ⇒ 6 573 075.81 € en recettes.

Il convient de cumuler ces derniers avec l'excédent de financement de la section d'Investissement qui est de 1 856 821.37€ et d'établir ainsi le besoin net de financement de la section.

Soit : $1\,856\,821.37\text{€} + (6\,573\,075.81 - 8\,909\,508.77) = - 479\,611.59\text{€}$

La section Investissement présente donc un besoin –très limité– de financement à la clôture de l'exercice 2017.

Ce besoin de financement de la section d'Investissement est largement couvert par un prélèvement à due concurrence sur l'excédent de la section de Fonctionnement qui est de 4 227 296.01€

Ainsi, l'excédent de Fonctionnement fera l'objet d'un prélèvement de 479 611.59 € qui sera imputé en recettes d'investissement au compte 1068.

Le solde net du report de Fonctionnement ainsi obtenu est de 3 747 684.42€ qui sera comptabilisé au compte 002, Report à nouveau créditeur.

Cette ventilation de l'excédent de Fonctionnement 2017 sera reprise dans la délibération relative à l'affectation du résultat d'exploitation et les écritures y afférentes seront inscrites au Budget Primitif 2018.

B– EVOLUTION DES RÉSULTATS ENTRE 2016 ET 2017 :

En 2016, les effets liés à la création de la métropole et des EPT avaient bouleversé les masses budgétaires et s'étaient traduits par d'importantes évolutions du périmètre du budget de la Ville (attribution de compensation versées par la MGP, ex fiscalité additionnelle locale perçue par la Ville, transferts financiers à l'EPT via le FCCT).

En 2017, c'est le retour de quasiment toutes les compétences optionnelles qui a impacté notre budget, principalement sur la section de Fonctionnement (par d'importantes évolutions du périmètre de certains chapitres, à la hausse pour la réintégration des dépenses correspondantes, ou à la baisse pour la réfaction du FCCT qui en a résulté).

Néanmoins, la poursuite des efforts engagés depuis plusieurs années sur la maîtrise des dépenses de Fonctionnement (notamment sur le chapitre 011, ainsi que sur le chapitre 012), associée à la bonne réalisation des recettes ont permis de renforcer le résultat de la section de Fonctionnement.

En outre, la cession importante finalisée sur l'exercice 2017 de la parcelle du 72 Av de la Division Leclerc (ex-collège Didier Daurat) a permis de dégager un excédent sur la section Investissement après consolidation du solde d'exécution reporté 2016, sans par ailleurs recourir

à l'emprunt, et ce tout en poursuivant la réalisation des investissements nécessaires au service des Bourgetins.

La Ville a ainsi poursuivi son désendettement et dispose de marges de manœuvre réelles.

Après intégration des reports, elle aura en effet à financer un déficit de sa section d'Investissement limité à 479K€ par prélèvement sur l'excédent dégagé par la section de Fonctionnement.

III – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le solde d'exécution de la section de Fonctionnement à fin 2017 est de 4 227 296.01€ soit en hausse de 94% par rapport à 2016 (hors l'intégration du résultat antérieur reporté de 2 171K€ la hausse de résultat d'exercice à exercice est de 34%).

Comme indiqué précédemment, la section Investissement présentant un déficit limité à 479K€ 3 747 684.42€ seront inscrits en report à nouveau créateur.

A- Les recettes de Fonctionnement :

- **Chapitre 70** : (Produits des services du domaine) enregistre une très forte baisse de 43%, soit 1.609M€ en valeur absolue.

Cette diminution est essentiellement liée à la fin de la refacturation, liée aux compétences retournées à la Ville en 2017, des salaires des personnels mis à disposition (notamment le personnel des crèches, conservatoire, informatique etc.) et du personnel assurant moins d'un équivalent temps plein sur les compétences eau/assainissement et ordures ménagères qui n'a pas été transféré, in fine, à l'EPT (qui ne sont, dès lors, plus refacturés depuis le 1^{er} juillet 2017).

De la même manière, la refacturation des frais techniques est en baisse, car limitée en 2017 aux frais de fonctionnement de la piscine.

Les autres natures de ce chapitre sont, elles, presque toutes en hausse.

Les plus significatives :

- 70323, les redevances d'occupation du domaine public, +216% (soit + 118K€) : SIAE en 2017, mise à disposition de locaux à l'ACCMB sur la parcelle rue du Commandant Rolland dans le cadre de la relocalisation des associations précédemment implantées dans le Halle Worthington, location sur une année pleine du parking de l'immeuble de bureaux du Mermoz. Rappelons également tel qu'indiqué en DM 2017-02, que les redevances pour occupation du domaine public versées par le SIPPAREC au titre du réseau de distribution d'électricité sont également désormais, à la demande de la Trésorerie Municipale de Drancy, désormais titrées sous cette nature et plus sous la nature 7351 « taxe sur l'électricité »,

- 7062, les redevances à caractère culturel, en hausse de 216% (soit + 79K€), en raison principalement des recettes nouvelles générées par l'encaissement par la Ville des redevances du Conservatoire, liées au retour de cette compétence,
- 7066, les redevances à caractère social, + 100% (soit + 215K€), pour le même motif que précédemment, en raison, sur cette nature, des redevances liées à la crèche et à la halte-jeux,
- 7067, les redevances périscolaires, + 69% (soit + 190K€), cette fois du fait des redevances liées à la restauration scolaire.

- **Chapitre 73** : (Impôts et taxes) en très légère hausse de 1.26%.

La recette liée à la fiscalité locale (73111), corrigée des rôles supplémentaires et complémentaires (7318), encaissés sur l'exercice 2017 s'élève à 11 309 969€ soit inférieure de 70 000€ à l'inscription BP (rappel réalisé 2016 sur ces deux natures : 11 313 024€).

Les crédits avaient été inscrits au stade du BP sur la base de l'état fiscal 1259 qui est un état prévisionnel. Or, l'état fiscal 1288, transmis fin décembre et mentionnant les recettes perçues de manière effective par les services fiscaux après collecte de l'impôt indiquait des recettes réalisées, inférieures aux prévisions, ce qui a impliqué une réduction des titres émis sur cette nature.

Au 7321, les attributions de compensation versées par le Métropole du Grand Paris ont été reconduites en 2017 à l'identique de 2016, soit 5 475 685€

Comme indiqué en DM 2017-01 et 2017-02, en 2017 la Ville a perçu 748 650€ au titre du FSRIF (contre 597 264€ en 2016) et 369 024€ au titre du FPIC (contre 387 889€ en 2016).

Les autres natures dont les variations sont significatives sur ce chapitre sont :

- La taxe sur l'électricité au 7351 : cette nature est en baisse de 36 000€ pour partie pour le motif précédemment évoqué à savoir que les redevances d'occupation du domaine public au titre du réseau de distribution d'électricité sont désormais titrées au 70323. Hors ce point, purement comptable, la recette globale de cette nature, reste néanmoins en baisse de 16 000€ en 2017 par rapport à 2016,
- Au 7381-018, tel que cela avait été indiqué en DM 2017-02, les crédits perçus au titre des taxes additionnelles sur les droits de mutation, inscrits à 400K€ au stade du BP ont été réalisés pour 465K€. Cette bonne réalisation, témoigne, dans le prolongement des frémissements constatés au cours des deux exercices précédents, du dynamisme retrouvé des transactions immobilières sur le territoire après la forte baisse de 2013-2013.

- **Chapitre 74** : (Dotations et participations) le chapitre est en hausse significative, de 17.7%.

Il convient néanmoins d'appréhender cette variation dans le détail des natures qui composent ce chapitre.

Ainsi s'agissant des dotations, la DGF est en baisse de 205K€ en volume, la DNP de 126K€, alors que la DSU est en hausse de 108K€

Il n'en demeure pas moins qu'en 2017 encore, la Ville a subi une perte en valeur de 223K€ sur le montant global de ces dotations.

Au 74718, la réalisation de cette nature est en forte augmentation, passant de 138K€ à 598K€ en raison de l'encaissement des participations de la CAF au titre de la compétence petite enfance, redevenue communale (crèche Maryse Bastié, halte-jeux, et les Petits-Coucous, cette dernière recette ayant été prise en rattachement car non réalisée à la clôture de l'exercice 2017)

Les encaissements réalisés du Département (nature 7473) sur cet exercice apparaissent en hausse de 39% à 207K€ (soit + 58K€), le solde de la participation 2014 au titre du Projet Ville RSA ayant, enfin, été versé à la Ville. Notons que le versement du solde 2015 est toujours attendu.

Au 7478, le réalisé 2017 dépasse de 160K€ le réalisé 2016 et atteint 456K€ Tel que cela avait été indiqué en DM 2017-02, ces crédits supplémentaires correspondent à des régularisations au titre des aides versées par la CAF aux centres de loisirs, soit en complément des versements 2017, les participations pour 82K€ de l'ALSH (Activités de Loisirs Sans Hébergement) 2014 avec plus de 2 ans de retard, ainsi que les compléments de solde 2015 et soldes 2016 périscolaire et extrascolaire pour un montant global de 112K€

Enfin, pour les autres mouvements significatifs sur ce chapitre, une hausse globale de 48K€ toutes natures confondues sur les différentes allocations compensatrices d'exonérations de fiscalité (TF, TH et dotation unique des compensations).

Rappelons qu'en 2017, comme en 2016, 61 007€ de ces compensations sur les exonérations de TH ont été reversés à l'EPT au titre de la fiscalité additionnelle qui lui était due (délibération du 20 décembre 2017).

- **Chapitre 75** : (Autres produits de gestion courante), en baisse de 67K€ soit moins 65.5%, du fait de la cession de la Halle Worthington et par conséquent de la fin des recettes générées par les loyers qui étaient versés à la Ville par son locataire, la société Mac Neil Akron.

- **Chapitre 77** : (Produits exceptionnels), 3 938 777.14€ ont été titrés en 2017, dont 3 921 570.61€ au titre des cessions réalisées, soit :

- 3 810 000€ liés à la cession à DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER de la parcelle du 72 av de la Division Leclerc (ex-collège Didier Daurat) pour la réalisation sur celle-ci d'une opération immobilière.
- 80 000€ correspondant à la cession de la parcelle sise 49 quater et 51 rue du Commandant Rolland à la SNCF pour la réalisation de la liaison ferroviaire directe entre Paris et l'Aéroport de Roissy dite « CDG Express » (délibération du 22 septembre 2016)
- 31 570.61€ correspondant à la cession de plusieurs véhicules mis en réforme (délibération du 27 février 2017) et vendus par la Ville.

B- Les dépenses de Fonctionnement :

Le volume des dépenses réelles de Fonctionnement a diminué en 2017 de 7% par rapport à l'exercice précédent.

Néanmoins, comme indiqué en préambule, ces dépenses ont, naturellement, fortement été impactées par le retour en nombre de compétences importantes à effet au 1^{er} janvier 2017, qu'il s'agisse sur le chapitre 011 des crédits nécessaires en termes de charges à caractère général à l'exercice de celles-ci, ou sur le chapitre 65, en corollaire, de la diminution de la participation de la Ville au budget de l'EPT, via le Fonds de Compensation des Charges Territoriales, qui en a résulté.

Si l'on examine l'évolution des chapitres entre les deux exercices :

- Le chapitre 011 (Charges à caractère général) après une baisse de 2.6% en 2016 est en hausse de 61.4%.

Sur ce chapitre, les mouvements les plus significatifs au terme de l'exécution 2017, qui pour la plupart d'entre eux, comme dit précédemment, sont liés au retour des compétences, sont les suivants :

- au 6042, les achats de prestations de service : cette nature augmente très fortement passant de 64K€ à 789K€ Notons néanmoins que 542K€ sont liés au retour de la compétence petite-enfance, pour la « location » de 50 berceaux à l'année au sein de la crèche les Petits Coucous, 46K€ à la compétence informatique, et 121K€ à la compétence éclairage public pour la pose et dépose des illuminations de Noël. Enfin, 10K€ ont été mandatés pour la prise en charge des opérations de déménagement des services de l'Hôtel de Ville. Hors ces dépenses nouvelles ou ponctuelles, cette nature aurait été contenue au réalisé 2016.

- sur l'énergie et les fluides, au global des 5 natures concernées (électricité, eau, chauffage, combustible et carburant), la hausse en volume est de 173K€ (dont 135K€ pour l'électricité et 50K€ pour l'eau, les autres natures étant stables ou en légère diminution) portant le réalisé 2017 à 1 037K€ Une partie de la hausse est due au paiement, désormais directement par la Ville, de dépenses de certains sites qui auparavant étaient payées directement par la CAAB, puis par l'EPT (tels que la médiathèque ou la crèche). Par ailleurs, les variations de dépenses sur ces natures sont à appréhender avec vigilance considérant le cadencement de la facturation par les fournisseurs, souvent erratique.

- les dépenses liées aux achats de matières non stockées et fournitures (classe 606) sont toutes dans des proportions différentes, impactées par la reprise en propre de l'exercice des compétences retournées par l'EPT (+ 189% au 60628 autres fournitures, couches pour la crèche ; + 37.57% au 60632, fournitures de petit équipement ; + 261% au 6065 sur livres/disques, du fait du retour de la compétence médiathèque). Les dépenses d'autres natures néanmoins, telles que les fournitures de voirie (60633), les vêtements de travail (60636), ou les fournitures administratives (6064), sont contenues à leur niveau de 2016, voire même parfois en légère diminution.

- au 6132, la nature des locations immobilières est en hausse de +138K€ correspondant à la location en année pleine (charges comprises) des locaux du 22-24 rue Anizan Cavillon, et au 6135, une hausse de 97K€ au titre des locations mobilières due pour

48K€ au retour de la compétence informatique, et pour 47K€ à la location des illuminations de Noël.

- aux 61521 et 615221, respectivement les charges d'entretien des terrains (entretiens des espaces verts) et charges d'entretien des bâtiments, les dépenses 2017 sont en très légère hausse à 129K€(127K€en 2016).

- les dépenses de voirie (615231) sont en hausse de 13.7%, conformément aux ouvertures de crédits votées aux stades BP puis DM 2017-02, soit + 23K€

- au 6156, les dépenses liées à la maintenance sont en très forte hausse de +233K€en volume. Hors les effets du retour des compétences informatique pour 103K€, éclairage public pour 56K€et signalisation lumineuse tricolore pour 73K€, ces dépenses sont contenues au niveau 2016.

- au 617 pour les études et recherches un réalisé de 204K€correspondant au contrat de prestation de services entre la Ville du Bourget et la SPL le Bourget Grand Paris pour la mise en œuvre des projets 2017 (Conseil Municipal du 30 mars 2017).

- au 6188 des dépenses au titre des frais divers en hausse de +91K€dont 70K€pour la prise en charge des classes transplantées durant le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace. Par ailleurs, 5 000€ correspondent au retour de la compétence informatique, 3 000€ à la compétence conservatoire et 4 000€ à la compétence médiathèque. Enfin, les autres fonctions de cette nature (à l'exception de la fonction 40 –sports– en raison des actions conduites en support de la candidature aux JOP) sont soit stables, soit en légère baisse.

- sur les fêtes et cérémonies, une hausse de 18%. Comme indiqué en DM 2017-02 à l'occasion de laquelle une inscription complémentaire de 22K€avait été réalisée, les spectacles du bal de printemps, du 14 juillet et de Noël ont été plus onéreux en 2017 qu'en 2016 en raison des artistes accueillis. Par ailleurs, les dépenses liées aux animations organisées sur le marché alimentaire (financées par les cotisations des commerçants, sont passées de 3100€en 2016 à 9100€en 2017).

- au 6283 les frais de nettoyage des locaux subissent une hausse de 27K€en valeur, liée à la réintégration dans le marché d'entretien des bâtiments communaux de la médiathèque, ainsi qu'aux opérations de décapage des sols avant installation des services dans les nouveaux locaux du 22-24 rue Anizan Cavillon et de l'ancienne bibliothèque pour le service Affaires Générales.

- enfin au 63512, la taxe foncière acquittée par la Ville passe de 111K€en 2016 à 36K€en 2017, en raison de la cession de la Halle Worthington à la SGP dans le cadre de la DUP pour le Grand Paris Express.

Bien entendu comme les années précédentes, hors l'effet des hausses induites par les compétences retournées, des efforts importants ont été réalisés par les gestionnaires de crédits qui contribuent également à limiter les effets de certaines hausses.

- Le chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés)

Les efforts consacrés pour contenir nos charges de personnel en 2016 sur le **chapitre 012** (rappelons qu'en 2016 la réalisation de ce chapitre était en baisse de 1.2% par rapport à 2015) ont été poursuivis.

Ainsi, ce chapitre présente une exécution 2017 à 12 087 170.48€contre 11 976 498€en 2016, soit une hausse très limitée à +0.9%.

Ce GVT très faible, compte tenu notamment de l'augmentation du point d'indice de 0.6% au 1^{er} février 2017 témoigne de l'attention portée à la maîtrise des dépenses de ce chapitre.

De la même manière que le contrôle des dépenses de gestion de la collectivité, rappelons que la maîtrise de l'évolution du chapitre 012 dont le poids budgétaire est déterminante dans l'équation budgétaire, est indispensable pour limiter les effets de la baisse des dotations.

L'année 2018 devrait néanmoins constater l'évolution à la hausse du chapitre compte tenu du besoin de recrutement de cadres et des effets de la mise en œuvre du RIFSEEP actuellement en cours d'élaboration.

- **Le chapitre 014** (atténuations de produits) reprend notre contribution au FPIC, soit 25 574€ contre 21 351€ en 2016. La recette nette pour la Ville (cf. supra en recette au 73223, 369 024€) est donc de 343 450€ Elle était de 366 538€ en 2016.

- **Le chapitre 65** (autres charges de gestion courante). En 2016, ce chapitre avait vu son périmètre bouleversé à la hausse par le FCCT (+ 4.661M€ d'inscription de ce fait). En 2017, la variation du FCCT implique à nouveau un bouleversement de la masse budgétaire de celui-ci, mais cette fois à la baisse, et ce pour compenser le retour des compétences restituées à la Ville par l'EPT, soit une diminution de 4.064M€ à 597K€

Si on neutralise les effets liés à la variation de ce fonds, le chapitre 65 est en baisse de 2%, soit 29K€ en volume :

- +1.6% sur les frais de fonctionnement des élus (indemnités, formations, cotisations...),
- sur les créances admises en non-valeur (6541), un réalisé en baisse de 40K€ Rappelons néanmoins à cet égard que sur l'exercice 2016, il avait été procédé à la réalisation d'opérations de régularisation comptable, à la demande de la Trésorerie Municipale de la Courneuve, pour des montants relativement élevés, afin de solder des écritures anciennes et ainsi optimiser la qualité comptable de la collectivité,
- cette année encore, la participation au contingent incendie est en hausse, cette fois de +3.9% (contre +4.6% l'an passé), soit +10K€
- les contributions diverses (participation aux frais de fonctionnement de l'institution Sainte Marie et contributions aux syndicats, SIFUREP, Autolib...) sont parfaitement stables par rapport à 2016 et maintenues à 79K€
- enfin, comme annoncé lors du BP et conformément aux conventions signées entre la Ville et un certain nombre d'associations sportives et culturelles, les subventions de fonctionnement attribuées à celle-ci ont été réduites de 3%. Néanmoins, la baisse de cette nature est limitée pour 2017 à -0.2% (soit 1500€) car seules les associations conventionnées sont concernées par cette diminution, et le Conseil ayant par ailleurs délibéré, dans le courant de l'exercice, pour le versement de subventions complémentaires (tel que le 20 décembre 2017 par exemple pour le projet Futsal d'AJB ou SOK MTB).

Enfin, les subventions versées au CCAS et à la Caisse des écoles avaient été reconduites pour 2017, soit respectivement 250 000 € et 31 000 €

- **Au chapitre 66** (intérêts de la dette), on enregistre à nouveau cette année une diminution du montant total des intérêts (intérêts à l'échéance, intérêts de la ligne de trésorerie) de -12.7% après une baisse de -6.7% en 2016, soit 60K€ en volume.

Cette évolution favorable est le fruit et de la baisse de notre encours de dette (la Ville n'a pas emprunté en 2016 et 2017) qui contribue à réduire le poids des intérêts sur l'ensemble des dépenses de la section de Fonctionnement.

Par ailleurs, il n'a pas été nécessaire de recourir à la ligne de trésorerie sur cet exercice budgétaire.

Enfin, il convient de rappeler que 129K€ avaient été inscrits au 661131, destinés au remboursement des intérêts des emprunts souscrits par la CAAB puis pris en charge par l'EPT à sa dissolution et dont le paiement en 2017 au titre du retour de certaines compétences, devait être affecté à la Ville. Comme indiqué lors du Conseil Municipal du 20 décembre dernier, la délibération afférente a dû être retirée en raison d'une demande de précision à l'EPT sur le mode de calcul lié à cette refacturation. Ces crédits sont donc annulés sur l'exercice 2017 et il y aura certainement lieu de procéder à cette régularisation sur l'exercice budgétaire 2018.

Aux **chapitres 042 et 023** : (opérations d'ordre de section à section), 4 456 K€ sont inscrits dont :

- 534 K€ correspondant à la dotation aux amortissements. A noter que 183K€ de crédits sont annulés sur les dotations aux amortissements. Ils avaient été inscrits afin d'amortir l'actif retourné à la Ville dans le cadre du retour des compétences mais les PV de transfert ont été transmis par l'EPT à la Ville trop tardivement pour que l'intégration des biens concernés puisse être réalisée sur cet exercice.

- 3 921 K€ correspondant aux opérations d'ordre (plus-value et sortie de l'actif) liées aux cessions précédemment évoquées (parcelle du 72 av de la Division Leclerc ex-collège Didier DAURAT, parcelle rue du Commandant Rolland à la SNCF pour les travaux du CDG Express et cessions de plusieurs véhicules mis en réforme).

IV – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement au terme du seul exercice (excédent cumulé de 2 718 866.47 €).

Néanmoins, consolidé avec la reprise du solde des restes à réaliser dépenses/recettes, soit - 2 336 432.96 € le résultat d'Investissement est négatif à - 479 611.59.

S'agissant des équipements réalisés au cours de l'année, après un exercice 2016 de transition et de consolidation (cession de la Halle Worthington, études préalables au réaménagement du Pôle Gare notamment), l'année 2017 a été marquée par le lancement d'opérations importantes, qui seront poursuivies en 2018 alors que de nouvelles, telles que la mise en accessibilité et la modernisation de l'Hôtel de Ville, seront engagées.

Au cours de l'exercice 2017 les opérations d'aménagement de la parcelle rue du Cdt Roland pour le déménagement des associations précédemment implantées dans la Halle ont été poursuivies (et sont en voie d'être achevées), de même que le déploiement de la vidéoprotection

ou la rénovation de la voirie et des trottoirs, les dernières études préalables aux travaux de l'Hôtel de Ville ont été réalisées, et les travaux d'aménagement du Pole Gare, notamment, ont été engagés.

Par ailleurs, pour offrir aux Bourgetins des infrastructures de qualité, de nouveaux équipements ont été réalisés, et l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics a été poursuivi.

A- Les recettes d'Investissement :

Au **chapitre 10** : (Dotations, fonds divers et réserves), des recettes de 419 128.11€ soit en très forte baisse (-81.2%) par rapport à 2016.

Elles se répartissent ainsi que suit :

- 341K€ au titre du FCTVA (en baisse par rapport à 2016 –de 47.35%– considérant le volume financier du programme d'investissement 2016, moins important qu'en 2015, le FCTVA étant indexé sur le montant des investissements consentis sur l'année n-1. Pour mémoire sur l'exercice 2015, aménagement pour 1.1M€ du terrain synthétique et terrain multisports et acquisition de la parcelle Alstom rue du Commandant Roland pour 1.6M€ notamment),
- 79K€ au titre de la taxe d'aménagement soit en baisse de 18.5% par rapport au résultat de l'exercice précédent,

Pour rappel, la section d'Investissement n'ayant pas présenté de besoin de financement à la clôture de l'exercice 2016, il n'a pas été nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement au titre de la réserve capitalisée en 2017, ce qui explique en grande partie la forte contraction de ce chapitre sur cet exercice, par rapport à 2016 (où 1 497K€ avaient été affectés au 1068).

Au **chapitre 13** : (subventions d'investissement), les subventions perçues sur l'exercice sont au total de 1 186K€

Ce montant correspond au versement des subventions suivantes :

- 740 000€ versés par la Société du Grand Paris dans le cadre de la convention qui la lie à la Ville pour les opérations de relocalisation des associations implantées précédemment dans la Halle Worthington, cédée dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique (ces crédits avaient été pris en report et faisaient suite à un premier versement d'un montant de 800 000€ sur l'exercice 2016),
- 11 728€ versés au titre du FIPD 2014 pour l'extension du dispositif de vidéoprotection,
- 136 601.97€ versés par IDF Mobilités (ex-STIF) dans le cadre de la convention qui lie cet établissement public à la Ville pour la prise en charge financière des opérations de réaménagement du pole gare. A noter que les marchés de travaux ayant été notifiés en 2017, l'intégralité de la subvention résultant de cette convention a été engagée et 5 816K€ ont donc été pris en report à ce titre,

- 40 000€ versés par la Société du Grand Paris au titre de la convention qui la lie à la Ville, relative aux modalités de réalisation et de financement de l'étude du pôle d'échanges Le Bourget / RER
- 116 455.65€ correspondants à la subvention accordée par le Conseil Régional d'Ile de France pour le financement d'une partie des travaux de réalisation d'un terrain synthétique / transformation d'un terrain stabilisé au stade municipal,
- 3 941.55€ ont été versés à la Ville par le SIPPAREC suite à l'acquisition en 2016 d'un véhicule électrique.

Enfin, le produit des amendes de police, qui avait été inscrit au stade du BP à 76K€ (soit le réalisé 2016), atteint *in fine* 137K€, soit en très forte hausse de 80% (il avait été réajusté en ce sens en DM 2017-02 dès lors que le montant exact avait été notifié à la Ville).

A noter que 6 535K€ de subventions restant à percevoir (dont 5 816K€ pour la seule convention avec IDF Mobilités pour les travaux du pôle gare, comme indiqué précédemment) ont été pris en report sur l'exercice 2018.

Au **chapitre 16** : Tel que prévu dès le Budget Primitif, aucun emprunt n'a été contracté sur l'exercice budgétaire 2017, pour la seconde année consécutive (cf. infra / Etat de la dette).

Etat de la dette au 31/12/2017 :

Sont présentées dans les tableaux joints ci-après les principales caractéristiques de la dette au 31/12/2017 : encours, taux, durée de vie, répartition par nature, répartitions par risque et selon la charte de bonne conduite (score Gissler).

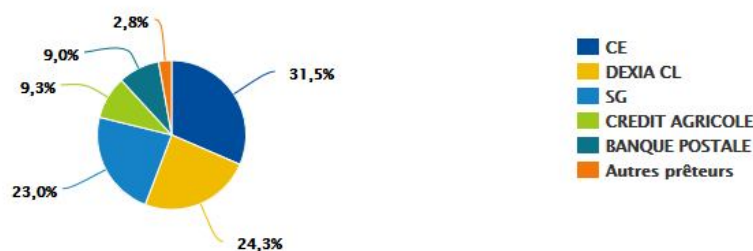
Pour rappel, en 2017, comme en 2016, l'équilibre du budget a été réalisé sans qu'il ne soit besoin de recourir à l'emprunt, participant ainsi au désendettement de la Ville (soit un capital restant dû au 31/12/2017 de 15 180 030€ contre 17 113 685€ au 31/12/2016)

Caractéristiques et structure de la Dette au 31/12/2017 :

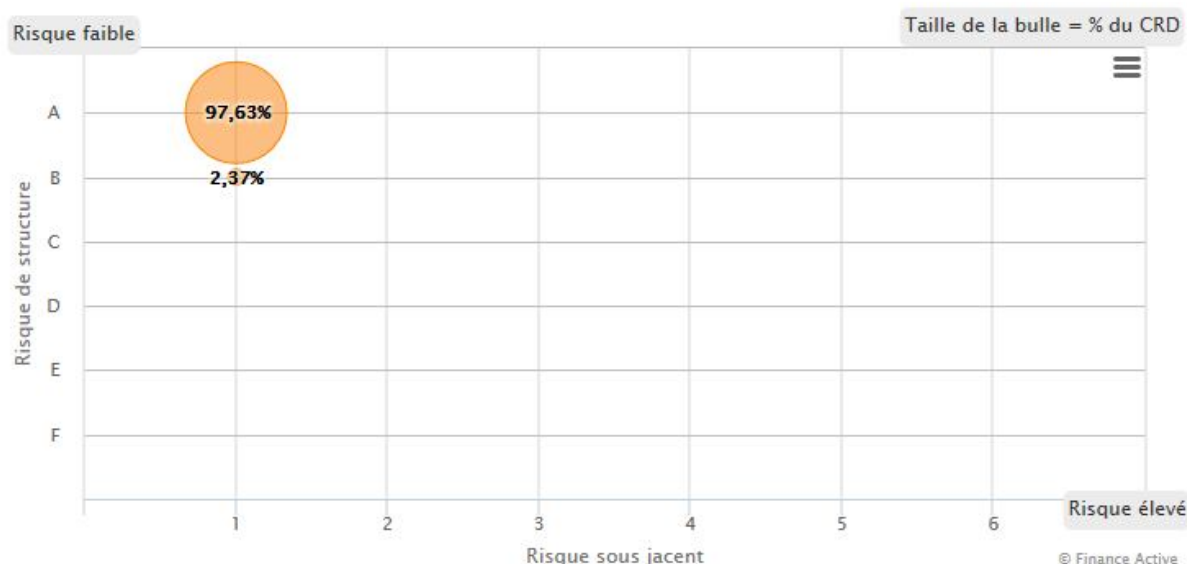
Capital restant dû	15 180 030 €
Taux moyen (Ex/Ex Annuel)	2.60 %
Durée de vie résiduelle	11 ans et 6 mois
Durée de vie moyenne	5 ans et 11 mois
Nombre de lignes	22

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	4 781 699,65 €	31.50 %
DEXIA CL	3 687 491,20 €	24.29 %
SOCIETE GENERALE	3 496 125,00 €	23.03 %
CREDIT AGRICOLE	1 416 027,93 €	9.33 %
BANQUE POSTALE	1 368 749,95 €	9.02 %
Autres prêteurs	429 936,74 €	2.83 %
Ensemble des prêteurs	15 180 030,47 €	100.00 %

Dettes par prêteur



Dettes selon la charte de bonne conduite



Aux **chapitre 040 et 021** : (opérations d'ordre de section à section), 4 456 K€ d'opérations d'ordre qui sont la contrepartie des opérations d'ordre des chapitres 042 et 023 en dépenses de fonctionnement (cf. supra).

B- Les dépenses d'Investissement :

Le volume des dépenses réelles de la section d'Investissement est donc de 6 826K€(15 735K€ reports compris), soit en forte hausse par rapport à 2016 (+42%).

Ce programme d'investissements a donc été dans son volume, beaucoup plus conséquent que celui du précédent exercice.

Cette hausse est liée d'une part aux investissements réalisés sur des compétences qui ont été retournées à la Ville par l'EPT au 1^{er} janvier 2017, et d'autre part aux opérations importantes poursuivies (tel que l'aménagement de la parcelle rue du Cdt Rolland pour le déménagement des associations et services municipaux implantés précédemment dans la Halle Worthington), ou engagées sur cet exercice (réaménagement et requalification des espaces publics du pôle gare par exemple).

Il convient de distinguer sur cette section les dépenses d'équipement des dépenses financières :

- Au **chapitre 16** : (Emprunt et dette assimilée) est comptabilisé le remboursement en capital de la dette, pour 1 937 K€

S'y ajoutent, tel qu'indiqué en DM 2017-02, 22K€ correspondant à la restitution du dépôt de garantie à la Société Mc Neil Akron, locataire de la Ville jusqu'au 31/12/2016 au 43 bis rue du Commandant Rolland (Halle Worthington).

Enfin, pour les mêmes motifs qu'exposé précédemment s'agissant des intérêts d'emprunt en dépenses de fonctionnement (chap 66), 284K€ sont annulés, correspondant au remboursement du capital des emprunts souscrits par la CAAB puis pris en charge par l'EPT à sa dissolution et dont le paiement en 2017 au titre du retour de certaines compétences, devait être affecté à la Ville.

- Aux **chapitres 20, 21 et 23** sont comptabilisées les dépenses d'équipement brut. Elles sont de 4 870 248 K€ à fin 2017 (+8 909K€ de reports).

Au **chapitre 20** (immobilisations incorporelles), une réalisation de 250K€ dont :

- 19K€ pour les études liées à l'aménagement de la parcelle dédiée à l'installation des associations rue du Cdt Roland (report 2016),
- 128K€ au titre des études d'optimisation de l'intermodalité, préalables aux travaux de requalification des espaces publics et de réaménagement du pôle gare,
- 37 K€ pour une étude portant diagnostic exhaustif de l'état de la voirie et des trottoirs (dans la perspective de mise en œuvre d'une planification des interventions à prévoir, en fonction des priorités constatées, de la nature des travaux à prévoir, et du calendrier à envisager à cet effet),
- 55K€ sur le 2051 (concessions et droits similaires), soit les logiciels, abonnements, et licences informatiques,

On rappellera ci-après les investissements les plus significatifs réalisés en 2017 au titre du Budget de la Ville, sur les **chapitres 21 et 23** :

▪ **Scolaire :**

Ecole Louis Blériot :

Réfection des jeux extérieurs

8 400€

Poursuite de la pose de stores

23 000€

<u>Ecole Jean Jaurès :</u>	
Mise en conformité poste TGBT	30 000€
Protections anti pinces-doigts	2 000€

<u>Ecole Saint-Exupéry :</u>	
Travaux de revêtements de sols	9 500€
Clôture pare-vue en bois	29 500€

Ecole Jean Mermoz :

Travaux de gros œuvre école Jean Mermoz	19 000€
Fourniture et pose de luminaires garderie	3 600€
Réfection des faux plafonds garderie	8 800€
Aménagement paysager	12 300€
Remplacement réseau enterré	10 000€
Remplacement de blocs-portes	3 800€
Remise en état aires de jeux divers sites scolaires	14 500€
Mobilier et équipements divers tous sites	3 000€
Travaux divers dans le cadre de la politique de sécurisation des écoles (alarmes anti-intrusion, vidéophones notamment)	62 200€

▪ **Sports :**

Réfection de l'éclairage du gymnase Paul Simon	14 000€
Matériel divers d'entretien des sites et espaces sportifs	4 100€

▪ **Hôtel de Ville / bâtiments communaux :**

Réparation ascenseur EES	5 000€
Travaux divers de rénovation dans les offices	10 000€
Acquisition mobilier divers sites	15 000€
Travaux divers Hôtel de Ville (accessibilité, affaires générales, architectes travaux, diagnostics, travaux d'étanchéité)	267 000€

▪ **Service Informatique / Téléphonie :**

Acquisition matériel informatique divers (téléphones, PC, imprimantes, scanner)	52 000€
Acquisition de 6 Tableaux Numériques Interactifs pour les écoles Jaurès, Blériot et Mermoz	25 000€
Extension du réseau de fibre optique	11 800€

▪ **Petite enfance (crèche, halte jeu) :**

Fourniture et pose visiophone crèche Maryse Bastié	5 000€
--	--------

Fourniture et pose de luminaires crèche Maryse Bastié	1 500€
Remplacement centrale hydraulique crèche Maryse Bastié	18 000€
Création de cloisons crèche Maryse Bastié	8 000€

Installation d'un toboggan « chenille » à la Halte-Garderie	5 900€
---	--------

▪ **Conservatoire :**

Acquisition de matériel divers (instruments, pupitres, sonorisation)	3 400€
Pose et dépose des luminaires du Conservatoire	2 400€

▪ **Service Transports :**

Acquisition d'un fourgon Partner (report 2016)	12 800€
Acquisition d'une Mondéo pour la Police Municipale (report 2016)	28 900€
Achat d'un fourgon Partner	14 500€
Achat d'une Clio	15 000€
Achat de deux véhicules Bluecar	13 000€
Achat d'un véhicule Piaggio Porter	18 000€
Achat d'une saleuse	33 700€

▪ **Service Urbanisme :**

Acquisition en fonds de parcelle du pavillon du 45 av Jean Jaurès (copropriété très dégradée rachetée progressivement par la Ville, Il reste deux appartements à acquérir)	163 000€
--	----------

▪ **Voirie, espaces verts et espaces publics :**

Remplacement de bornes fontaines au cimetière	6 500€
Réfection des allées du cimetière	24 000€

Aménagement d'un massif allée André CADOT	4 500€
Installation de clôtures aux abords des écoles	37 000€
Travaux d'aménagement paysager Av de la Division Leclerc	5 5400€

Réfection voirie rue des Jardins	24 600€
Réfection voirie et trottoirs rue Albert Thomas	58 700€
Réfection de chaussée (tapis) rue Georges Clémenceau	29 600€
Reprise de trottoirs rue Jean Monnet	24 100€
Reprise de voirie Rue Edouard Vaillant	65 600€
Reprise de trottoir Rue Jean Jaurès	26 900€
Création ilot rue Baudoin	5 200€

Signalisation horizontale et verticale	37 000€
--	---------

Fourniture et pose de bouches d'incendie	26 700€
Fourniture et pose de mobilier urbain (bornes, barrières, potelets)	58 000€
Acquisition désherbeur	3 600€
Acquisition divers matériel espaces verts	10 000€

▪ **Signalisation Lumineuse Tricolore et éclairage public :**

Remplacement de matériel divers, réparations, Poses/déposes d'équipements, dépannages, raccordements électriques	109 000€
---	----------

▪ **Sécurité :**

Poursuite extension vidéoprotection, pose de nouvelles caméras (plateforme de services Cdt Rolland, square Ch. De Gaulle, rue Anizan Cavillon, et au niveau de l'Ecole Saint-Exupéry) + modernisation complète du CSU (serveurs, écrans, PC).	136 000€
Equipements radios portatifs PM	4 100€

▪ **Logistique, évènements, cérémonies :**

Acquisition chalet pliable	6 800€
Acquisition podium	7 000€

▪ **Marché alimentaire :**

Installation d'un ensemble de sonorisation	12 000€
Remplacement / déplacement de bornes escamotables	20 000€

▪ **Opération d'aménagement de la parcelle rue du Cdt Rolland (associations et services techniques) :**

Travaux d'aménagement, VRD,	508 000€
Raccordements réseaux, contrôles techniques,	35 000€
Bâtiments modulaires	1 011 500€
Pose de clôtures / portails	58 000€

▪ **Aménagement du pôle gare et requalification des espaces publics :**

Travaux d'aménagement, VRD, dévoiement des réseaux d'assainissement	837 000€
---	----------